



Association artistique et littéraire  
créée en 1953

Artisan-éditeur en poésie

## Prix de poésie Jean Aubert 2017

### Palmarès

Le jury chargé de désigner, parmi les 89 postulants, le lauréat du 14<sup>ème</sup> *Prix de poésie Jean AUBERT*, s'est réuni le samedi 9 décembre 2017 à Paris sous la présidence de M. Claude PROUVOST, Président de l'association Flammes Vives.

À l'issue des délibérations et du vote, le Prix a été attribué à :

**Monsieur Pierre CLERMONT**

pour son ouvrage intitulé :

*Chansons d'automne*

Monsieur Pierre **CLERMONT** a recueilli trois voix au deuxième tour du scrutin effectué à bulletins secrets (contre une voix en faveur de Madame Denise **DUONG** (*À la volée*) et une voix en faveur de Monsieur Jean-Baptiste **BESNARD** (*Les cailloux du soleil*).

Monsieur Léo **PORFILIO** (*Le serpent à sonnets*) a obtenu une voix au premier tour de scrutin.

FLAMMES VIVES adresse ses sincères félicitations à Pierre **CLERMONT** ainsi que ses encouragements aux poètes cités et à l'ensemble des autres participants (les listes de sélection finale présentées par les jurés ont comporté un nombre important de poètes, gage d'un niveau élevé du concours 2017). Sans pour autant rompre le secret des délibérations de notre jury, les poètes les plus souvent cités (au moins deux fois) dans le cadre des pré-délibérations - avant le vote final - ont été :

Alain **MORINAIS**, Marcel **NAVARRO**, Alexandre **VINOT**, Alex **MESSAOUDI**, Jo **CASSEN**  
D'autres poètes (7) ont été cités une fois par nos jurés.

Pour l'auteur couronné, il est évident qu'il s'agit d'une reconnaissance mais, vis-à-vis des autres poètes, les décisions des jurés ne constituent nullement un désaveu. Le jury ne saurait représenter un instrument de mesure universel et, mis devant l'obligation de faire des choix, ses critères sont placés à l'aune de la subjectivité, qui est toujours présente en matière de poésie.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons qu'inciter les participants à tenter de nouveau leur « chance » car notre expérience, depuis 1953, nous montre maint exemple où le lauréat participait pour la deuxième ou la troisième fois, parfois bien davantage... Par ailleurs, le jury chargé d'attribuer le prix de poésie Jean AUBERT est renouvelé chaque année aux deux cinquièmes, gage de diversité des sensibilités et des critères de choix d'une année sur l'autre.

Pierre **CLERMONT** – notre lauréat 2017 – verra son recueil prochainement édité à compte d'éditeur, à 300 exemplaires au moins, par FLAMMES VIVES et recevra gratuitement 11,5 % du tirage (40 ouvrages au moins).

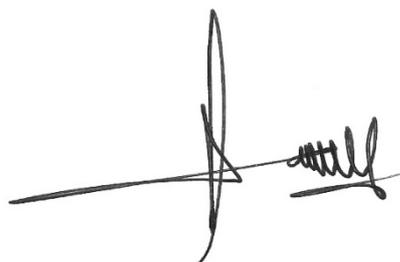
Il bénéficiera du privilège de compléter, s'il le souhaite, son manuscrit d'origine par plusieurs compléments de textes qu'il jugera essentiels pour la finalité de son œuvre.

Il bénéficiera, en outre, d'un service de presse ainsi que d'une assistance pour l'organisation d'événements médiatiques. Le prix lui sera officiellement remis lors d'une séance de dédicace de son ouvrage organisée en 2018, ou lors de l'assemblée générale de FLAMMES VIVES qui se tiendra en novembre 2018 à *La Maison de Verlaine* à Paris.

Tous les participants ayant réglé les droits de participation recevront le recueil couronné – *Chansons d'automne* – dès sa parution.

FLAMMES VIVES présente aux auteurs tous ses encouragements pour la poursuite de leur œuvre et ses vœux de réussite pour leur participation aux prochains concours auxquels ils participeront.

Pour FLAMMES VIVES,



**Claude Prouvost**

Président de FLAMMES VIVES